



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 14 JUIN 2021**

Date de la convocation :

07 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Date d'affichage :

07 Juin 2021

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMEZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, M. Michael HONORE, Mme Virginie MARTEL, Mme Cindy QUESTE, M. Philippe CARON, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN M. Grégory CLAUSEN, Mme Marie-Claire DEBERT, M. Alain COURAULT, Mme Angélique WASIL, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Nombre de membres :Afférents au conseil
municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 26

Procuration : 1

Excusé : M. Serge HERMANT.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Absents : Mme Sylvie DEBOVE, M. Jimmy DELESTIENNE.

Excusé ayant donné procuration : M. Serge HERMANT
pouvoir à M. Joël BIGOURD.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : Renouvellement du poste dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion (CUI) - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) - Parcours Emploi Compétences (PEC)

Vu l'article L 2121.29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au Contrat Unique d'Insertion,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018 fixant le montant des aides de l'Etat pour le Contrat Unique d'Insertion CAE au 1^{er} janvier 2018,

Vu la circulaire DGEFP n°2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du Contrat Unique d'Insertion au 1^{er} janvier 2010,

Vu la circulaire DGEFP n°2018-11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes éloignées de l'emploi,

Vu la délibération n°2020/02.07/10 en date du 2 juillet 2020 portant création d'un poste dans le cadre du dispositif CUI – CAE – PEC,

Monsieur le Maire rappelle qu'en délibération du 2 juillet 2020, un poste d'assistante administrative aux écoles a été créé dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion (CUI) – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) – Parcours Emploi Compétences (PEC).

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de 1 an avec les mêmes conditions que le précédent contrat.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre, 0 abstention)

Autorise Monsieur le Maire à :

Renouveler le poste de d'assistante administrative aux écoles dans le cadre d'un CUI CAE PEC au service écoles, cantines et bâtiments publics à compter du 1^{er} septembre 2022.

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC en vigueur et pour un contrat d'une durée de 12 mois à 20 heures par semaine.

Signer les conventions d'accueil du CAE et de mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement

Prévoir la dépense correspondante au budget communal.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant